



Le Forum AudioVisuel Numérique (FAVN) remercie l'Agence Nationale des Fréquences pour cette consultation publique sur les propositions françaises concernant la prochaine Conférence Mondiale des Radiocommunications de l'UIT-R. Le FAVN n'est concerné que par le point 10 (Ordre du jour de la CMR-23) et souhaite faire parvenir à l'Agence la réponse ci-dessous.

**- Maintien en l'état du point à l'ordre du jour de la CMR-23 sur la bande 470-694 MHz, opposition à toute modification, sauf éditoriale, de la Résolution 235 (CMR-15).**

**Question : Etes-vous d'accord avec le projet de position sur la bande 470-694 MHz ? Avez-vous identifié des nouveaux usages qui pourraient rendre nécessaires des études pour la CMR-23 en vue d'une révision du Règlement des Radiocommunications ?**

Réponse FAVN

La loi française dispose que les fréquences de la bande 470-694 MHz sont affectées aux services audiovisuels jusqu'en 2030 et fixe comme échéance l'année 2025 pour définir les usages dans cette bande après 2030.

Le FAVN soutient pleinement la position exprimée visant le maintien en l'état du point à l'ordre du jour de la CMR-23 sur la bande 470-694 MHz.